

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

N° 2026/01/01

Votants : 12

Pouvoir : 00

Convocation : 23 janvier 2026

Séance du 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Fabienne Imbert - Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon - Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynarczyk - Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Barbara Monel – Stéfanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : F Serrurier

OBJET : Autorisation d'ouverture de crédits en 2026 en investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-1 disposant que « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ... »,

Vu le budget 2025 et les décisions modificatives,

Considérant que l'ouverture des crédits au titre de l'année 2026 aura lieu sur les bases suivantes :

| Chapitre | Intitulé | Budget 2025 | Quart des crédits |
|----------|-------------------------------|------------------|-------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 6 120 € | 1 530 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 127 020 € | 31 755 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 820 731 € | 205 182 € |
| | TOTAL | 953 871 € | 238 467 € |

Considérant que l'autorisation mentionne le montant et l'affectation des crédits et que la répartition se fera comme suit :

| Chapitre | Opération | Article | Montants affectés |
|----------|--|---------|-------------------|
| 21 | 110 – Bâtiments communaux * mise aux normes éclairage intérieur de l'église | 2131 | 3 197 € |
| | Total chapitre 21 | | 3 197 € |

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2026 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 et d'affecter les dépenses comme présentées.

Fait et délibéré, le 30 janvier 2026
Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation d'ouverture de crédits en 2026 en investissement avant le vote du budget

Date de transmission de l'acte : 04/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2026

Numéro de l'acte : DEL20260101 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260130-DEL20260101-DE

Date de décision : 30/01/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

N° 2026/01/02

Votants : 12

Pouvoir : 00

Convocation : 23 janvier 2026

Séance du 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Fabienne Imbert - Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon - Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynarczyk - Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Barbara Monel – Stéphanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : F Serrurier

OBJET : Personnel communal

* **modification de la durée du temps de travail du poste d'agent polyvalent périscolaire**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les entretiens professionnels de 2025,

Vu la délibération n° 2025/05/02 du 23 mai 2025 fixant la liste des emplois communaux à compter du 1^{er} septembre 2025,

Vu l'extension du restaurant scolaire entraînant pour l'agent polyvalente périscolaire, un temps de travail supplémentaire,

Vu l'avis favorable de la commission du Personnel communal,

Considérant que cette modification de poste conduit à une augmentation de la durée hebdomadaire inférieur à 10%,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier, à compter du 1^{er} février 2026, le temps de travail de l'agent polyvalent périscolaire ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, en le portant à 30 heures 14.

- **FIXE**, à compter du 1^{er} février 2026, la liste des emplois communaux comme suit :

- * Emploi permanent à temps complet, avec une durée de travail effectif annuelle de 1 607 heures :
 - ~ un emploi de secrétaire général de mairie ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux
 - ~ un emploi d'agent polyvalent ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
- * Emploi permanent à temps non complet (avec un temps de travail annualisé calculé sur la base de 1 607 heures) :
 - ~ deux emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :
 - agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de l'accueil, pour 17 heures 30 par semaine
 - agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de la communication, pour 17 heures 30 par semaine
 - ~ trois emplois d'ATSEM ouverts au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, respectivement pour 30 heures 56, pour 29 heures 53 et pour 17 heures 57 par semaine
 - ~ cinq emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
 - agent polyvalent périscolaire pour 30 heures 14 par semaine
 - agent polyvalent du service technique pour 24 heures par semaine
 - agent polyvalent entretien de bâtiments pour 13 heures 20 par semaine
 - agent polyvalent de service et d'entretien pour 11 heures 01 par semaine
 - agent polyvalent de surveillance au restaurant scolaire pour 07 heures 19 par semaine

Cette délibération abroge, à compter du 1^{er} février 2026, les délibérations antérieures relatives au tableau des emplois communaux.

Fait et délibéré, le 30 janvier 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Personnel communal : modification de la durée du temps de travail du poste d'agent polyvalent périscolaire

Date de transmission de l'acte : 04/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2026

Numéro de l'acte : DEL20260102 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260130-DEL20260102-DE

Date de décision : 30/01/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

de la commune de MESSIMY SUR SAONE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pouvoir : 00

Convocation : 23 janvier 2026

Séance du 30 janvier 2026

N° 2026/01/03

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon - Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynarczyk - Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Barbara Monel – Stéfanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : F Serrurier

OBJET : Offre d'achat de CELLNEX pour une partie de la parcelle cadastrée section ZC – n° 63 où est implantée une infrastructure de téléphonie mobile

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de bail passé avec Free Mobile pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée section ZC – n° 63,

Vu le contrat de cession de bail passé le 31 août 2020 entre Free Mobile et On Tower France, membre du Groupe CELLNEX,

Vu la convention de mise à disposition de la parcelle de l'emplacement de l'infrastructure On Tower, passée avec la société VALOCIME, à compter de la date d'échéance du bail le 24 juin 2030,

Vu la résiliation de la convention précitée par courrier en date du 29 juillet 2025 par la société VALOCIME,

Vu la proposition d'offre d'achat de CELLNEX concernant l'emplacement de l'infrastructure dans le but de sécuriser leur installation, d'un montant de 55 000 €, avec prise en charge de la totalité des frais liés à la transaction,

Considérant l'intérêt de cette proposition, tout en souhaitant engager des négociations sur le montant de celle-ci,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
par 11 voix pour
1 voix contre

- **DONNE** un accord sur le principe de la cession du terrain d'assise de l'infrastructure du relais de radiotéléphonie (pylône ex-Free Mobile) à CELLNEX
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'engager des négociations avec CELLNEX sur le prix de cession.

Fait et délibéré, le 30 janvier 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Offre d'achat de CELLNEX pour une partie de la parcelle cadastrée section ZC - n. 63 où est implantée une infrastructure de téléphonie mobile

Date de transmission de l'acte : 04/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2026

Numéro de l'acte : DEL20260103 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260130-DEL20260103-DE

Date de décision : 30/01/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations

de la commune de MESSIMY SUR SAONE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

N° 2026/01/04

Votants : 12

Pouvoir : 00

Convocation : 23 janvier 2026

Séance du 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon - Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynarczyk - Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Barbara Monel – Stéfanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : F Serrurier

OBJET : Instauration d'une redevance de nettoyage pour les dépôts sauvages

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la recrudescence des dépôts sauvages sur la commune,

Considérant la possibilité pour la commune de mettre en place un forfait d'enlèvement des déchets,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

- **INSTAURE**, à l'unanimité, un dispositif de remboursement des frais occasionnés pour l'enlèvement des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire communal, prestations assurées par la commune, via ses agents communaux, ou par un prestataire privé.
- **FIXE**, par 9 voix pour et 3 voix contre, le tarif forfaitaire pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets, à l'encontre de l'auteur, à 1 000 €, incluant tous les frais engagés.
- **DIT**, à l'unanimité, que ce forfait financier n'exonère pas les auteurs des faits des dépôts sauvages, de l'action de Monsieur le Maire via ses pouvoirs de police.

- **INDIQUE**, à l'unanimité, que ce forfait financier n'exonère pas les auteurs des faits des dépôts sauvages, d'une plainte déposée par la mairie à leur encontre.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à réaliser toutes les démarches et procédures relatives à l'application de la présente délibération, notamment en signant tous documents permettant son exécution.

Fait et délibéré, le 30 janvier 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Vincent CELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Instauration d'une redevance de nettoyage pour les dépôts sauvages

Date de transmission de l'acte : 04/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2026

Numéro de l'acte : DEL20260104 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260130-DEL20260104-DE

Date de décision : 30/01/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pouvoir : 00

Convocation : 23 janvier 2026

Séance du 30 janvier 2026

N° 2026/01/05

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret – Nathalie Feltrin – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynarczyk – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Barbara Monel – Stéfanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : F Serrurier

OBJET : Dénomination d'une voie

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L 2121-30,

Considérant que le tronçon de voie partant du chemin de Port Rivière n'a pas été dénommé explicitement,

Considérant l'intérêt de le faire,

Après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de dénommer la voie, débutant à l'intersection de la voie communale n° 29 (chemin de Port Rivière) et se terminant à l'entrée de la parcelle cadastrée section A – n° 174 : Allée des Vignes.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour communiquer cette nouvelle dénomination, notamment aux services du Cadastre et de la Poste.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Dénomination d'une voie

Date de transmission de l'acte : 04/02/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2026

Numéro de l'acte : DEL20260105 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260130-DEL20260105-DE

Date de décision : 30/01/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

de la commune de MESSIMY SUR SAONE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pouvoir : 00

Convocation : 23 janvier 2026

Séance du 30 janvier 2026

N° 2026/01/06

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Fabienne Imbert - Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon - Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynarczyk - Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Barbara Monel – Stéfanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : F Serrurier

OBJET : Retrait de la délibération approuvant la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2025/11/03 du 28 novembre 2025 portant approbation de la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant la remarque du contrôle de légalité sur l'absence de ressaisie de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne Rhône-Alpes (MRAE) pour disposer de son avis sur les modifications apportées,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retirer la délibération n° 2025/11/03 en date du 28 novembre 2025 portant approbation de la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré, le 30 janvier 2026
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Retrait de la délibération approuvant la modification n. 01 du Plan Local d'Urbanisme

Date de transmission de l'acte : 04/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2026

Numéro de l'acte : DEL20260106 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260130-DEL20260106-DE

Date de décision : 30/01/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme